



# Aide A L'Action Points Permis

Published on AAAPP (<https://www.action-points-permis.com>)

[Accueil](#) > [Stage permis à points](#) > Pourquoi suivre un stage permis ?

---

## Pourquoi suivre un stage permis ?

Le titulaire du permis de conduire dont l'infraction donne lieu à un retrait peut récupérer des points s'il effectue un stage de récupération. *Cf. Article L223-6 du Code de la route*

- Stage volontaire : Votre solde de points permis est critique, il est conseillé de faire un stage afin d'éviter l'invalidation du permis. Si il vous reste zéro point votre permis est invalidé (= zéro point). Cf. Lettre 48 M - une infraction réduit votre solde de points en-dessous des 6 points (sur 12 points) : le stage est clairement conseillé.
- Stage obligatoire : vous avez reçu un courrier, vous êtes en permis probatoire, un juge (...) vous informe de votre obligation de suivre un stage...ne perdez pas de temps ! Cf. Lettre 48 N - Vous êtes en période probatoire et votre permis compte entre 1 et 3 points : le stage est obligatoire.

## Peut-on faire un stage sans rattraper de points ?

Le stage peut être imposé et ne pas permettre de rattraper des points :

- Décision du procureur - Composition pénale ou alternative aux poursuites pénales
- Décision du juge - Peine complémentaire

Le stage de récupération de points est destiné à éviter la réitération des comportements dangereux. *Cf. Article R223-5 et L223-6 du code de la route.*

Le stage est animé par 2 professionnels de la sécurité routière (un formateur titulaire du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteurs et un psychologue). Les 2 animateurs reçoivent un agrément de la préfecture renouvelé tous les 5 ans. Ils animent un groupe composé de 6 à 20 conducteurs.

---